

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2025, s'est réuni à la salle des Fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2025
Séance du 18 juin 2025

N° 27

**Objet : Cession Terrain à bâtir
parcelle AB 297 Zone St Pierre
Le Chaffaut Saint Jurson à la
Commune du Chaffaut Saint
Jurson**

Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n°16), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia (excepté le rapport n°49), JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 2), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COMTE Jean-Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à BOULARES Soltani
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3)
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n° 16)
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SERY Marie-José
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BOURJAC Bruno, EYMARD Max, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BONDIL Marc, rapporteur, expose ce qui suit :

La Commune du Chaffaut Saint Jurson souhaite acquérir la parcelle AB 297 située sur son territoire au sein de la Zone Saint Pierre afin de créer des locaux fonctionnels pour les services techniques municipaux.

Monsieur Le Maire de la Commune du Chaffaut Saint Jurson s'est entretenu avec Provence Alpes Agglomération au titre du développement de cette zone et de la volonté de la commune d'acquérir ce terrain situé sur la parcelle AB 297 d'une superficie de 819 m² en vue d'ériger un bâtiment pour ses services techniques. Une délibération de la Commune du Chaffaut Saint Jurson a été prise en date du 26 avril 2022, transmise au contrôle de légalité en date du 05 mai 2022 au titre de ce projet d'acquisition au prix de 15,00 € le m².

Le service France Domaine saisi le 10 mars 2025, a estimé le prix de vente à 16,00 € HT/m².

Il est donc demandé au conseil communautaire de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments :

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Marc BONDIL, Vice-Président en charge du foncier, finances, commande publique, assurance et contrôle de gestion, ou tout autre vice-président qui se substituerait à eux :

- A signer la promesse de vente (d'une durée de 12 mois à compter de la décision du conseil communautaire), et l'acte de vente rédigé par l'étude de Maître LEON, notaire à Oraison avec la Commune du Chaffaut Saint Jurson, représentée par Mr Claude ESTIENNE Maire ou tout élu du conseil municipal ayant une délégation de signature qui se sera substitué à lui, pour la cession de la parcelle AB 297, sur la Commune du Chaffaut Saint Jurson au prix de vente de 15,00 € le m², soit 12.285,00 € (la TVA ne s'appliquant pas à cette vente).
- A signer tous documents et tous actes relatifs à cette cession.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés

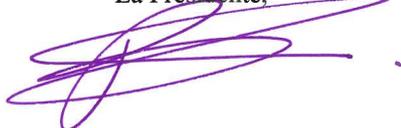
M. Claude ESTIENNE ne prend pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO
PUBLIE LE :

25 JUN 2025



Le secrétaire de séance,



Sandrine COSSERAT

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com